



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 novembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Point 116 de l'ordre du jour

### Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

## Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2008-2009

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Par sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, l'Assemblée générale a, entre autres choses, prié le Secrétaire général de présenter, les années où il n'est pas soumis de budget, un plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant. La présente esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2008-2009 est soumise conformément à cette demande. Il y est recommandé que le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2008-2009 soit relevé de 0,6 %, pour le faire passer de 0,75 % à 1,35 % du montant global proposé dans l'esquisse budgétaire.

## I. Introduction

1. En application des dispositions de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986, le Secrétaire général présente, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal suivant contenant les indications ci-après :

- a) Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Priorités reflétant les orientations générales par grand secteur;
- c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;



d) Montant du fonds de réserve exprimé en pourcentage du montant global des ressources.

L'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2008-2009 est présentée ci-après.

## II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pendant l'exercice biennal

2. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2008-2009 a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts et des engagements de dépenses connexes, à savoir 3 839 500 dollars. Ce montant se compose : a) du montant initial du crédit ouvert, soit 3 798 900 dollars; b) du crédit additionnel de 31,0 millions de dollars approuvé ultérieurement par l'Assemblée générale aux fins du financement des missions politiques spéciales et de la mise en œuvre des mesures de réforme proposées dans les documents A/60/846 et Add.1 à 4; et c) d'engagements de dépenses ultérieurs d'un montant de 9,6 millions de dollars, approuvés par l'Assemblée générale au titre du Conseil des droits de l'homme et de locaux supplémentaires destinés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. Aux taux de 2006-2007, l'estimation préliminaire se décompose comme suit :

| <i>Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2008-2009</i>                                         | <i>Millions de dollars É.-U.</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007 <sup>a</sup>                                                        | 3 839,5                          |
| À ajouter : incidence de la budgétisation intégrale des nouveaux postes approuvés en 2006-2007 (par. 3)       | 31,5                             |
| À déduire : dépenses non renouvelables de l'exercice 2006-2007 (par. 4)                                       | (46,3)                           |
| À ajouter : activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2008-2009 (par. 5)     | 29,2                             |
| <b>Variation</b>                                                                                              | <b>14,4</b>                      |
| <b>Total partiel</b>                                                                                          | <b>3 853,9</b>                   |
| <b>Ressources supplémentaires au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours</b> | <b>284,6</b>                     |
| <b>Estimation préliminaire pour les activités prescrites pour 2008-2009</b>                                   | <b>4 138,5</b>                   |

<sup>a</sup> Dont le crédit initialement ouvert (résolution 60/247 A à C de l'Assemblée générale), les crédits révisés ultérieurement (résolutions 60/281 et 60/283 de l'Assemblée générale) et les engagements de dépenses approuvés par l'Assemblée générale (A/60/608/Add.5 et A/60/721).

### A. Budgétisation intégrale des nouveaux postes

3. Dans sa résolution 59/278 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/415) sur l'esquisse budgétaire

proposée, notamment le maintien de la pratique consistant à calculer les crédits demandés pour les nouveaux postes à hauteur de 50 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 65 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. La budgétisation intégrale des nouveaux postes qui ont été créés au cours de l'exercice biennal 2006-2007, pour lesquels il n'a été prévu qu'un financement partiel pendant ledit exercice, devrait entraîner des dépenses supplémentaires de 31,5 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Ces dépenses supplémentaires seront nécessaires si l'on veut que le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire compte le même nombre de postes que celui qui a déjà été approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007.

## **B. Dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2006-2007**

4. Des dépenses non renouvelables d'un montant total de 46,3 millions de dollars, qui ont été engagées au cours de l'exercice biennal 2006-2007, ne seront plus nécessaires. Les ressources correspondantes, qui étaient inscrites et ont été approuvées dans le contexte de l'examen du projet de budget-programme pour cet exercice, se chiffrent à 19,1 millions de dollars et concernent essentiellement des travaux de construction, de transformation et d'amélioration de locaux dans le cadre de projets relatifs à la sécurité, des améliorations technologiques apportées à l'imprimerie de l'Office des Nations Unies à Genève, et la mise en place de l'infrastructure du réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies. Des dépenses non renouvelables ont également été approuvées pour l'exercice biennal 2006-2007 dans le contexte de prévisions révisées soumises par le Secrétaire général postérieurement à l'établissement du projet de budget-programme. Les ressources correspondantes, d'un montant de 15,5 millions de dollars, comprennent essentiellement la construction de bureaux supplémentaires à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, et les mesures prises pour donner suite au Document final du Sommet mondial de 2005. D'autres dépenses non renouvelables, d'un montant total de 11,7 millions de dollars, ont trait à diverses décisions ayant une incidence sur le budget-programme approuvées pour l'exercice biennal 2006-2007, notamment la prestation de services de conférence au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Dans le cadre du présent rapport, toutes les ressources prévues pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre des missions politiques spéciales ont été considérées comme renouvelables, conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif, selon laquelle la méthode suivie doit indiquer si les dépenses prévues sont ou non renouvelables<sup>1</sup>.

## **C. Crédits au titre des modifications de programmes durant l'exercice biennal 2008-2009**

5. Durant l'exercice biennal 2008-2009, des ressources seront nécessaires pour financer des mesures visant à renforcer les droits de l'homme et l'aide humanitaire, le secteur économique et social, les activités humanitaires, ainsi que l'Office des

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7 (A/60/7), par. 40.

Nations Unies à Nairobi. Les estimations préliminaires tiennent également compte des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les normes comptables internationales pour le secteur public, pour créer une cellule de crise au Département de la sécurité et de la sûreté, pour financer la tenue de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ainsi que les travaux préparatoires du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et pour appuyer les activités d'information à l'occasion des autres conférences et réunions prévues durant l'exercice biennal 2008-2009. Les crédits à prévoir du fait du renforcement de ces activités sont estimés à 29,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 0,8 % des ressources au titre des programmes pour l'exercice biennal 2008-2009.

6. Les estimations actuelles ne tiennent pas compte des ajustements relatifs aux dépenses qui pourraient découler de l'examen par l'Assemblée générale des méthodes et mesures énoncées dans un certain nombre de rapports fondamentaux dont l'Assemblée sera saisie au cours de sa soixante et unième session, notamment de ceux qui ont trait à la mise en service d'un progiciel de gestion intégré de la prochaine génération, à l'assurance-maladie après la cessation de service, au dispositif de gouvernance et de contrôle à l'Organisation des Nations Unies et au renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la CEA. À sa soixante et unième session, l'Assemblée générale examinera également le rapport établi pour donner suite à sa résolution 60/246 du 23 décembre 2005, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de formuler des recommandations sur les moyens d'ajouter des ressources au Compte pour le développement (A/61/282). Conformément à la pratique établie, l'Assemblée générale se prononcera sur ces questions, ainsi que sur les propositions de réforme relatives au développement des activités de formation et sur toutes les incidences de l'esquisse budgétaire proposée pour 2008-2009, à sa soixante et unième session.

7. En ce qui concerne l'examen en cours du dispositif de gouvernance et de contrôle, il se pourrait que les décisions qui seront prises dans ce contexte entraînent l'adoption de nouvelles procédures dans le cadre du titre IX (Contrôle interne) du budget-programme. Aucune nouvelle disposition n'ayant encore été approuvée, le titre IX a été traité et présenté de la façon habituelle. Toutefois, on a retenu un taux de croissance réel de 0,6 % pour ce titre du budget-programme, soit un taux supérieur au taux de croissance réel prévu pour les activités établies du budget ordinaire, qui est de 0,4 %.

## **D. Missions politiques spéciales**

8. Les ressources demandées au titre des missions politiques spéciales ont sensiblement augmenté au cours des dernières années. Lors des exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007, les dépenses prévues à ce titre dans l'esquisse budgétaire se sont chiffrées à 110,2 et 180 millions de dollars, respectivement. Compte tenu de l'expansion des missions politiques spéciales et des recommandations du Comité consultatif concernant l'esquisse budgétaire proposée pour 2006-2007 (A/59/600), l'Assemblée générale a initialement autorisé un montant de 356 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pour financer les missions politiques spéciales qui seraient autorisées par l'Assemblée et le Conseil de sécurité. Par la suite, dans ses résolutions 60/255 du 8 mai 2006 et 60/281 du 30 juin 2006, l'Assemblée a relevé ce montant de 17,4 millions de dollars pour le porter à

373,4 millions de dollars. On estime que la budgétisation intégrale des missions politiques spéciales prévues à l'heure actuelle atteindra 658 millions de dollars en 2008-2009. Encore que la composition actuelle de ces missions soit susceptible de changer quelque peu pendant l'exercice 2008-2009, on ne prévoit pas que leur nombre évoluera à la baisse. Si le montant du crédit initial de 373,4 millions de dollars prévu pour l'exercice 2006-2007 devait être maintenu, on risquerait de sous-estimer sérieusement les ressources nécessaires car on ne disposerait ainsi que d'un peu plus de la moitié du montant des ressources dont on estime nécessaire de devoir disposer pendant l'exercice biennal. En conséquence, l'esquisse budgétaire proposée fait apparaître une augmentation de 284,6 millions de dollars, ce qui permettrait de financer les missions politiques spéciales à concurrence de 658 millions de dollars durant l'exercice biennal 2008-2009.

## **E. Résumé**

9. Lors de l'établissement du projet de budget-programme détaillé pour l'exercice biennal 2008-2009, on continuera de mettre en évidence les réalisations escomptées au titre de la période considérée et des objectifs établis par les États Membres au regard des ressources engagées. On s'attachera en particulier à continuer de mettre l'accent sur l'examen des produits des programmes, article par article, pour s'assurer qu'ils concourent le plus pleinement possible aux réalisations escomptées, dans le cadre des stratégies arrêtées, conformément à l'article 5.6 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il sera ainsi tenu compte des économies qui pourraient être réalisées en reconsidérant des activités qui ne s'imposent peut-être plus, en prenant de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et en simplifiant les procédures.

10. Les montants indiqués dans l'esquisse budgétaire seraient recalculés le moment venu sur la base des coûts de l'exercice 2008-2009 pour tenir compte notamment des fluctuations dues aux taux de change et à l'inflation. On sait d'expérience que l'on ne peut pas prédire avec certitude l'évolution des taux de change pour les laps de temps considérés. En revanche, on peut à ce stade déterminer plus précisément les ajustements au titre de l'inflation qui s'établiraient à quelque 235 millions de dollars si on retient un taux d'inflation annuel cumulé de 2,8 % pour toute l'année 2009. De ce fait, ajusté pour l'inflation, mais non encore pour les taux de change, le montant total des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009 s'établirait à 4 373 500 000 de dollars.

## **III. Priorités reflétant les orientations générales par grand secteur**

11. Dans le projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009<sup>2</sup>, les priorités ci-après ont été proposées : maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences organisées sous l'égide de l'ONU; développement de l'Afrique;

<sup>2</sup> A/61/6 (Prog. 1 à 20).

promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; et lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. **Il est proposé de garder les mêmes priorités dans le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.** On trouvera dans l'annexe au présent rapport la ventilation des ressources par titre du budget-programme.

#### IV. Croissance réelle par rapport au budget précédent

12. Sans tenir compte des crédits correspondant aux missions politiques spéciales, l'estimation préliminaire (3 480 500 000 de dollars) fait apparaître une augmentation de 14,4 millions de dollars, soit 0,4 %, par rapport au montant des crédits ouverts et ressources connexes au titre de l'exercice biennal 2006-2007. Si l'on tenait compte des ressources nécessaires pour financer les missions politiques spéciales, le montant total de l'estimation préliminaire, à savoir 4 138 500 000 de dollars, représenterait une augmentation de 299 millions de dollars, soit 7,8 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007.

#### V. Montant du fonds de réserve

13. Le montant du fonds de réserve a été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses suivantes. Toutefois, comme on l'a constaté lors des derniers exercices biennaux, il est de plus en plus fréquent que les coûts potentiels dépassent le solde disponible dans le fonds de réserve. En décembre 2003, en l'absence de décision officielle concernant les incidences sur le budget-programme et les prévisions budgétaires révisées, le Secrétaire général a proposé un certain nombre d'ajustements dans l'état récapitulatif sur la question. Après avoir examiné cet état, l'Assemblée générale a pris des mesures concernant les incidences sur le budget-programme et les prévisions révisées qui ont permis d'éviter l'épuisement du fonds de réserve avant le début de l'exercice biennal 2004-2005. Il n'a pas été possible, pendant l'exercice biennal 2006-2007, de faire face aux besoins additionnels en réduisant ou en reportant certaines activités, ou en réaffectant des ressources initialement allouées à des domaines ayant un faible rang de priorité. **L'Assemblée générale voudra peut-être tenir compte de l'expérience récente et fixer le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2008-2009 à un niveau qui permette de couvrir les dépenses supplémentaires qui pourraient être imputées sur le fonds pendant l'exercice conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Il est recommandé que le montant du fonds soit relevé de 0,6 %, pour le faire passer de 0,75 % à 1,35 %, soit 55,9 millions de dollars, pour l'exercice biennal 2008-2009.**

## Annexe

## Estimations préliminaires pour l'exercice biennal 2008-2009

(En millions de dollars des États-Unis)

| Dépenses par titre du budget-programme                                  | Crédits ouverts<br>en 2006-2007 <sup>a</sup> | Accroissement (diminution)<br>des ressources |             | Total          |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------|----------------|
|                                                                         |                                              | Montant                                      | Pourcentage |                |
| I. Politique, direction et coordination d'ensemble                      | 667,4                                        | (4,7)                                        | (0,7)       | 662,7          |
| II. Affaires politiques (non compris les missions politiques spéciales) | 196,5                                        | 3,0                                          | 1,5         | 199,5          |
| III. Justice internationale et droit international                      | 77,3                                         | 0,4                                          | 0,5         | 77,7           |
| IV. Coopération internationale pour le développement                    | 372,2                                        | 1,0                                          | 0,3         | 373,2          |
| V. Coopération régionale pour le développement                          | 425,7                                        | 2,0                                          | 0,5         | 427,7          |
| VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires                          | 209,3                                        | 21,4                                         | 10,2        | 230,7          |
| VII. Information                                                        | 177,3                                        | 0,5                                          | 0,4         | 177,8          |
| VIII. Services communs d'appui                                          | 517,4                                        | 3,5                                          | 0,7         | 520,9          |
| IX. Contrôle interne                                                    | 31,3                                         | 0,2                                          | 0,6         | 31,5           |
| X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales  | 104,4                                        | 0,8                                          | 0,8         | 105,2          |
| XI. Dépenses d'équipement                                               | 76,4                                         | (22,0)                                       | (28,8)      | 54,4           |
| XII. Sécurité et sûreté                                                 | 191,3                                        | 1,6                                          | 0,8         | 192,9          |
| XIII. Compte pour le développement                                      | 14,0                                         | —                                            | —           | 14,0           |
| XIV. Contributions du personnel                                         | 405,6                                        | 6,7                                          | 1,7         | 412,3          |
| <b>Activités prévues au budget ordinaire pour 2008-2009</b>             | <b>3 466,1</b>                               | <b>14,4</b>                                  | <b>0,4</b>  | <b>3 480,5</b> |
| Crédit affecté aux missions politiques spéciales                        | 373,4                                        | 284,6                                        | 76,2        | 658,0          |
| <b>Total</b>                                                            | <b>3 839,5</b>                               | <b>299,0</b>                                 | <b>7,8</b>  | <b>4 138,5</b> |

<sup>a</sup> Dont le crédit initialement ouvert (résolution 60/247 de l'Assemblée générale), les crédits révisés ultérieurement (résolutions 60/281 et 60/283 de l'Assemblée générale) et les engagements de dépenses approuvés par l'Assemblée générale (A/60/608/Add.5 et A/60/721).